Déclaration préalable à la CAP du 5 août 2025

Titularisez nos collègues !

Nous déplorons devoir participer cette année encore au beau milieu de l'été à une CAP visant à écarter 4 inspecteurs du travail stagiaires de la dernière promotion.

Si l'administration semble prendre goût au procédé année après année, à l'issue d'une formation qui aura duré 18 mois pour les collègues visés, ce n'est clairement pas notre cas.

Sur une promo qui comptait au départ 179 élèves, 8 d'entre elleux n'ont pas été stagiérisé.es, 14 doivent suivre une formation complémentaire et 4 ne sont pas titularisés !

Face à cette nouvelle, une grève avec rassemblement largement suivie par les stagiaires et soutenue par les collègues des services s'est tenue le 16 juillet, et une pétition a rassemblé à ce jour plus de 250 signatures malgré la période estivale pour réclamer la titularisation de nos collègues.

Quant au fond des dossiers l'incompréhension règne. Certains des collègues qui se retrouvent aujourd'hui sur la sellette bénéficient pourtant de commentaires élogieux de leurs pairs et hiérarques sur leurs capacités juridiques, leur motivation, leur investissement. Leurs notes ne s'avèrent pas plus basses que d'autres stagiaires qui aujourd'hui sont pourtant titularisé.es, les difficultés éventuellement repérées pas plus problématiques que d'autres pour de tout nouveaux inspecteurs du travail.

L'arbitraire règne une fois de plus et les commissaires paritaires ne disposent d'aucun élément permettant de comparer ces dossiers à d'autres. Aucune indication sur les notes moyennes et/ou médianes au sein de la promo par exemple !

Alors que pas moins de 14 autres ITS ont eu la surprise d'apprendre qu'iels écopaient d'une période de stage complémentaire tout en étant titularisé.es, on ne voit pas pourquoi les collègues dont les dossiers sont examinés aujourd'hui ne se sont pas vu appliquer le même traitement.

Le 16 juillet à Marcy l'Etoile le directeur de l'INTEFP lui-même s'est dit surpris de ces avis, et on constate dans les dossiers que les directions locales demandent que les collègues puissent être titularisés à l'issue d'une période complémentaire de stage.

Pour toutes ces raisons les commissaires paritaires CGT FSU SUD demandent la titularisation de ces collègues.